



# Delicaless

**Fiche technique**

Poudre spécifique basse température pour les couleurs sans phosphate ni zéolite.

Lessive linge de haute performance pour textiles délicats et colorés.

Utilisable à basse température en eaux douces et dures.

Composée de tensioactifs, d'agents séquestrants, d'inhibiteurs de grisaillement, d'enzymes, d'agent anti-redéposition et d'azurants optiques.

Lessive complète avec une faible présence d'agents alcalins et renforcée en tensioactifs pour réduire l'agressivité sur le linge et protéger les couleurs. Agréablement parfumée.

## Mode d'emploi

Dosage au lavage : 6 à 27 g /kg de linge sale selon le degrés de salissure et la dureté de l'eau.

Température d'utilisation :

Coton : 30 à 60°C

Polyester coton : 30 à 40°C

## Conditionnements

- Emballage : sac de 15 Kg.

## Données techniques

- Aspect : poudre blanche

- pH : à 1 % : 9,8 - 10,8

## Précautions

**Ne pas laver les articles portant le symbole :** 

**Respecter les indications de lavage des textiles et les conseils du fabricant de la machine à laver.**

**Ne pas utiliser pour le lavage des lainages et textiles délicats.**

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

En cas de projections oculaires, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

## Stockage

Stocker à l'abri du gel.

## Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-07-2022 Ind. 8 ■

